Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200011906-20240612-D-2-91-12062024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/08/2024
Publication : 01/08/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du 12 juin 2024
Délibération n°91 -12062024

OBJET : Tarifs de l'EDI « Les ateliers d'échanges » à compter du 1er septembre 2024

P. GUIARD, Vice-président, expose au conseil d'administration,
Considérant que la contribution des participants est définie en fonction des coûts de revient des activités proposées et modulée selon la situation sociale et financière, évaluée par un travailleur social.

Il est proposé au Conseil d'administration de :

⇨ Valider les tarifs 2024 des « Ateliers d'échanges » comme suit :

Activités	Modalités		Année 2024
Gym	Annuel		*90 € à 150 €*
	Trimestriel		*30 € à 50 €*
	Bénéficiaires de CAP *	Annuel	*50 €*
		Trimestriel	*18 €*
Relaxation	Annuel		*120 € à 210 €*
	Trimestriel		*40 € à 70 €*
	Bénéficiaires de CAP *	Annuel	*80 €*
		Trimestriel	*27 €*
Ateliers Cuisine	Par séance		*2.5 € à 15 €*
Autres Activités	Par séance		*0.50 € à 25 €*
Diverses entrées	Par séance		*2 € à 30 €*
Voyage annuel	Adultes		*6 € à 60 €*
	Enfants - 12 ans		*5 € à 30 €*
Carte de transports	5 voyages		*5 € à 15 €*
Vêtements / Accessoires de seconde main			*0.5 € à 31 €*
Autres ventes	Pâtisseries / boissons		*0.5 € à 10 €*

*Chèques d'Accompagnement Personnalisé

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- **Explications données, le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité,**

  ⇨ **VALIDE** les tarifs des « Ateliers d'échanges » à compter du 1er septembre 2024 tels que présentés ci-avant

  ⇨ AUTORISE la mise en place de paiement en plusieurs fois pour les activités GYM ou RELAXATION

  ⇨ AUTORISE la mise en place d'un dispositif de paiement par tickets avec des codes couleurs définissant leur valeur faciale comme suit :

  - Tickets rouges : 5€ - Tickets verts : 2€ - Tickets jaunes : 0.50€ - Tickets blancs : gratuité

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 16

Vote :

POUR : 16

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 12 juin 2024

Philippe GUIARD
Vice-président

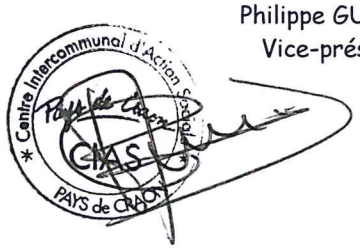

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 juin à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 07 juin 2024, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : BRÉHIN Colette, BOURDAIS Christophe, DAVID Gisèle, De FARCY De PONFARCY Christine, EVAIN Christelle, GARBE Pascale, GAUBERT Jean-Eudes, GERARD Jean-François, GODARD Chantal, GUIARD Philippe, PLANCHAIS Raymond, RESTIF Vincent, TESSIER Jean-Pierre, TRICOT Marina.

EXCUSÉS : BOURBON Aristide, CLAVREUL Yannick, DEMENAIS Marie-Hélène, DESHOMMES Catherine, GOHIER Odile, GUIOUILLIER Anaïs, LANGOUËT Christophe, MAHIER Aurélie, MILCENT Corinne, PAILLARD Anne, RENAULT Patricia, SORIEUX Vanessa, TISON Hervé.

Mme GOHIER Odile donne pouvoir à M. GUIARD Philippe
Mme MANCEAU Laurence donne pouvoir à Mme De FARCY de PONTFARCY Christine

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.